



REUSSIR VOTRE FORMATION DE FORMATEUR PRAP 2S

Mise à jour du document : 15/12/2023

La formation de FORMATEUR PRAP 2S demande un investissement et un travail important. Elle est d'une durée de 14 jours répartis en 3 domaines de compétences (DC1, DC2 et DC3) étalés sur environ 3 à 4 mois. Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir cette formation, voici nos conseils :

1. Connaître la démarche PRAP : nous vous conseillons de prendre connaissance de la **plaquette INRS de présentation de la démarche PRAP**. Lien : [La prévention des risques liés à l'activité physique - Dépliant - INRS](#).
2. Suivre l'auto-formation « Acquérir les connaissances de bases en prévention des risques liés à l'Activité Physique ». Il s'agit d'un **prérequis obligatoire** pour accéder à la formation de formateur PRAP 2S. Elle est gratuite et dispensée sur le site de l'INRS : [Acquérir les bases en prévention des risques professionnels - INRS \(eformation-inrs.fr\)](#)
3. Il est fortement recommandé pour l'employeur (dirigeants, DRH, cadre de santé...) de suivre la journée d'information sur les « **conditions de réussite de la démarche PRAP** ». L'IMFB propose cette journée sans surcoût à tous les employeurs s'engageant dans une démarche PRAP en inscrivant un stagiaire à la formation de 14 jours.
4. Des **travaux intersessions** sont à réaliser entre le DC1 et le DC2, et entre le DC2 et le DC3. Il faut compter environ 2 jours pour le premier, et 1 jour pour le second, soit 3 jours au total. Ce travail est obligatoire et valide les compétences 1 et 2 du certificat de formateur PRAP. Il est impératif de prévoir un lieu de stage dès la confirmation de votre inscription. Ce stage peut se dérouler dans l'entreprise ou l'établissement qui vous emploie. Si vous êtes indépendant, salarié d'un organisme de formation, ou en reconversion : dans un lieu de stage à prévoir. La non réalisation de ces travaux d'intersession entraîne un report dans la possibilité d'acquérir votre certificat de formateur.
 - **Premier travail intersession** : se procurer des informations du bilan social concernant l'accidentologie et l'absentéisme dans un établissement/entreprise (maladies professionnelles, accidents du travail, maladie simple, turn-over, document unique d'évaluation des risques professionnels...) afin de proposer une mise en place d'une démarche PRAP adéquate.
 - **Deuxième travail intersession** : Observer la situation de travail d'un salarié et réaliser une analyse de son activité avec la méthode étudiée au cours du DC2.

Chaque stagiaire présentera son travail au module suivant sur support informatique. Afin d'accompagner si besoin les stagiaires dans le cadre de ces travaux, la formatrice transmettra une adresse mail aux stagiaires sur laquelle ils pourront la contacter.